



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

SOFIA COSMETIQUES

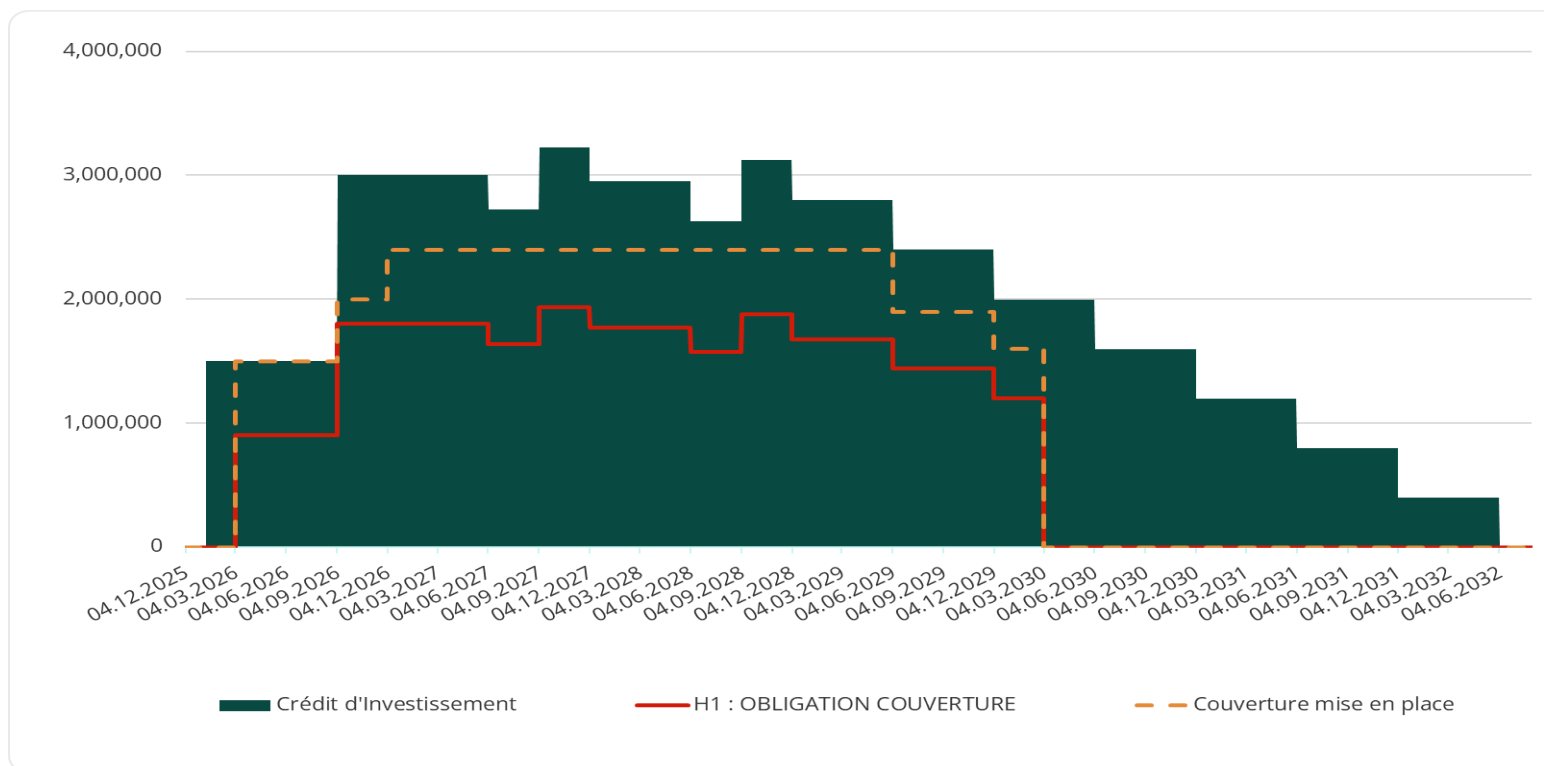
4 mars 2026



KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE SOFIA COSMETIQUES

- **Stratégie de couverture mise en place** : Cap 2.50% - 1.5M€ de mars-26 à sept-26 puis 2.0M€ de sept-26 à déc-26 puis 2.4M€ de déc-26 à juin-29 puis 1.9M€ de juin-29 à déc-29 puis 1.6M€ jusqu'en mars-30.
- **Banque de couverture** : La Banque Postale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.22%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 19'194€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 14'314€

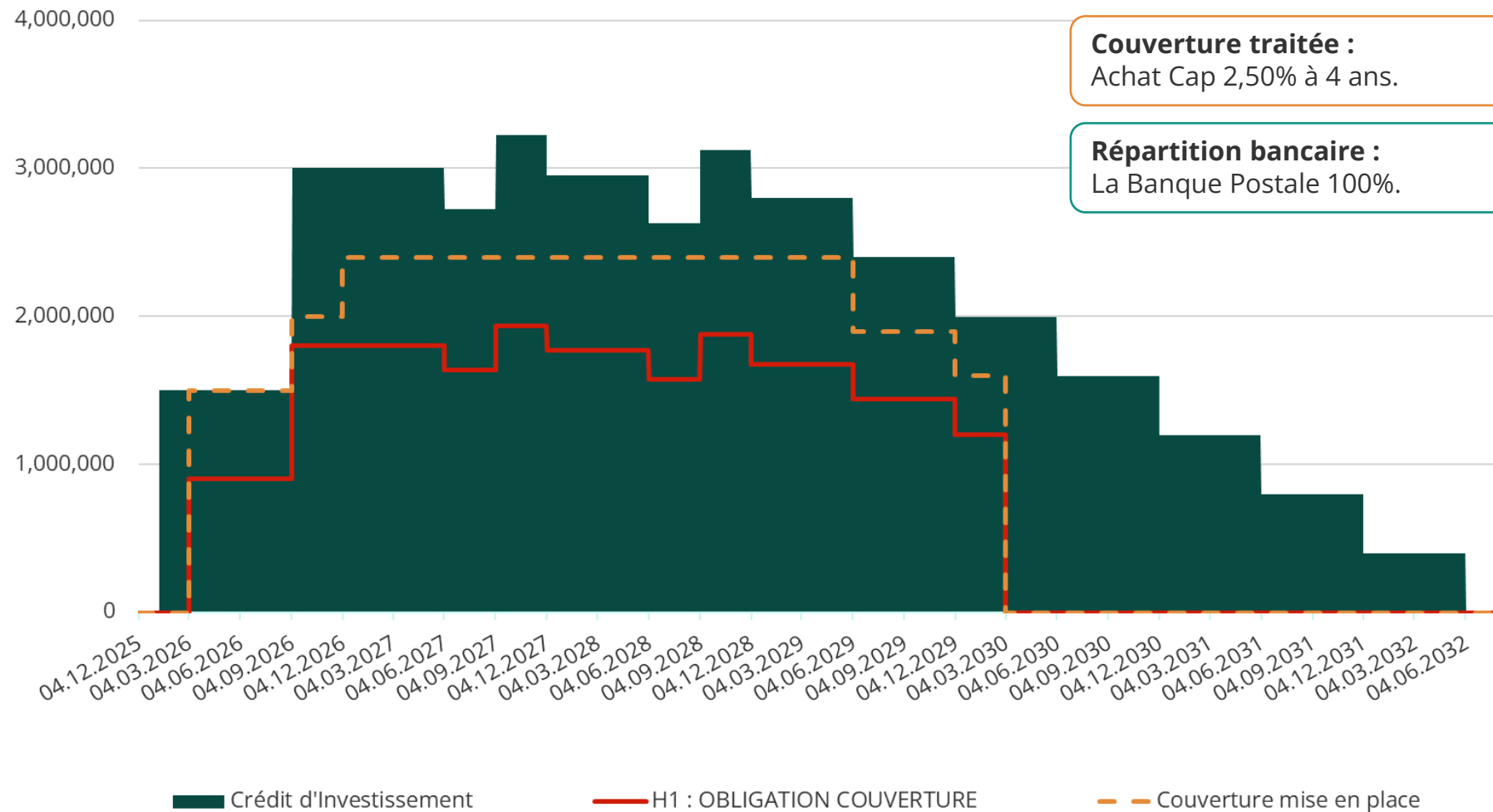


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur le financement.

Cartographie après nouvelle couverture



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Société Générale, LCL, Banque Postale, CE.

- **Crédit Investissement de €4'000'000**, amortissement linéaire semestriel, échéance 04/12/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1.90%.

Hypothèses de tirage :

- **€1'500'000** tirés fin janvier 2026,
 - **€1'500'000** tirés courant 2026,
 - **€500'000** tirés courant 2027,
 - **€500'000** tirés courant 2028.
- **Crédit Renouvelable de €5'000'000**, échéance le 04/12/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1.70%.

Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage :

- (1) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard à l'expiration **d'un délai de six (6) mois suivant la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 1**, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent **(60%) minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement** pour une **durée minimum de quatre (4) ans** à compter de la date de souscription dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante **(150) points de base** par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 1 ; => **4 juin 2027**
- (2) à conclure, maintenir ou renouveler avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard à l'expiration **d'un délai de six (6) mois suivant la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 2**, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent **(60%) minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement** pour une **durée minimum de trois (3) ans** à compter de la date de souscription dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante **(150) points de base** par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 2 ; => **4 juin 2028**

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Société Générale, LCL, Banque Postale, CE.

- **Crédit Investissement de €4'000'000**, amortissement linéaire semestriel, échéance 04/12/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1.90%.

Hypothèses de tirage :

- **€1'500'000** tirés fin janvier 2026,
- **€1'500'000** tirés courant 2026,
- **€500'000** tirés courant 2027,
- **€500'000** tirés courant 2028.

- **Crédit Renouvelable de €5'000'000**, échéance le 04/12/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1.70%.

Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage :

- 3) à conclure, maintenir ou renouveler avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard à l'expiration d'un **délai de six (6) mois suivant la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 3**, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (**60%**) **minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement** pour une **durée minimum de deux (2) ans** à compter de la date de souscription dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante (**150**) **points de base** par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 3 ; => **4 juin 2029**

Banques de couverture: SG, LCL, Banque Postale, CE.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : La Banque Postale

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 23/02/2026

Date de début : 04/03/2026

Date de fin : 04/03/2030

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €1'500'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 04/03/2030 : **0.22%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€19'194**.

Primes à payer

Couverture La Banque Postale

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
02.03.2026	04.03.2026	04.06.2026	04.06.2026	1,500,000	843	-18,351
02.06.2026	04.06.2026	04.09.2026	04.09.2026	1,500,000	843	-17,508
02.09.2026	04.09.2026	04.12.2026	04.12.2026	2,000,000	1,112	-16,396
02.12.2026	04.12.2026	04.03.2027	04.03.2027	2,400,000	1,320	-15,076
02.03.2027	04.03.2027	04.06.2027	04.06.2027	2,400,000	1,349	-13,726
02.06.2027	04.06.2027	06.09.2027	06.09.2027	2,400,000	1,379	-12,348
02.09.2027	06.09.2027	06.12.2027	06.12.2027	2,400,000	1,335	-11,013
02.12.2027	06.12.2027	06.03.2028	06.03.2028	2,400,000	1,335	-9,678
02.03.2028	06.03.2028	05.06.2028	05.06.2028	2,400,000	1,335	-8,343
01.06.2028	05.06.2028	04.09.2028	04.09.2028	2,400,000	1,335	-7,009
31.08.2028	04.09.2028	04.12.2028	04.12.2028	2,400,000	1,335	-5,674
30.11.2028	04.12.2028	05.03.2029	05.03.2029	2,400,000	1,335	-4,340
01.03.2029	05.03.2029	04.06.2029	04.06.2029	2,400,000	1,335	-3,005
31.05.2029	04.06.2029	04.09.2029	04.09.2029	1,900,000	1,068	-1,937
31.08.2029	04.09.2029	04.12.2029	04.12.2029	1,900,000	1,057	-880
30.11.2029	04.12.2029	04.03.2030	04.03.2030	1,600,000	880	0

Prime lissée

0.22%

Total à payer

19,194

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Investissement		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD					
04.12.2025	10.01.2026	0	0	0		0	0	0
10.01.2026	04.03.2026	-1,500,000	1,500,000	1,500,000		0	0	0
04.03.2026	04.06.2026	0	1,500,000	1,500,000	60%	900,000	900,000	1,500,000
04.06.2026	04.09.2026	0	1,500,000	1,500,000	60%	900,000	900,000	1,500,000
04.09.2026	04.12.2026	-1,500,000	3,000,000	3,000,000	60%	1,800,000	1,800,000	2,000,000
04.12.2026	04.03.2027	0	3,000,000	3,000,000	60%	1,800,000	1,800,000	2,400,000
04.03.2027	04.06.2027	0	3,000,000	3,000,000	60%	1,800,000	1,800,000	2,400,000
04.06.2027	04.09.2027	272,727	2,727,273	2,727,273	60%	1,636,364	1,636,364	2,400,000
04.09.2027	04.12.2027	-500,000	3,227,273	3,227,273	60%	1,936,364	1,936,364	2,400,000
04.12.2027	04.03.2028	272,727	2,954,545	2,954,545	60%	1,772,727	1,772,727	2,400,000
04.03.2028	04.06.2028	0	2,954,545	2,954,545	60%	1,772,727	1,772,727	2,400,000
04.06.2028	04.09.2028	328,283	2,626,263	2,626,263	60%	1,575,758	1,575,758	2,400,000
04.09.2028	04.12.2028	-500,000	3,126,263	3,126,263	60%	1,875,758	1,875,758	2,400,000
04.12.2028	04.03.2029	328,283	2,797,980	2,797,980	60%	1,678,788	1,678,788	2,400,000
04.03.2029	04.06.2029	0	2,797,980	2,797,980	60%	1,678,788	1,678,788	2,400,000
04.06.2029	04.09.2029	399,711	2,398,268	2,398,268	60%	1,438,961	1,438,961	1,900,000
04.09.2029	04.12.2029	0	2,398,268	2,398,268	60%	1,438,961	1,438,961	1,900,000
04.12.2029	04.03.2030	399,711	1,998,557	1,998,557	60%	1,199,134	1,199,134	1,600,000
04.03.2030	04.06.2030	0	1,998,557	1,998,557		0	0	0
04.06.2030	04.09.2030	399,711	1,598,846	1,598,846		0	0	0
04.09.2030	04.12.2030	0	1,598,846	1,598,846		0	0	0
04.12.2030	04.03.2031	399,711	1,199,134	1,199,134		0	0	0
04.03.2031	04.06.2031	0	1,199,134	1,199,134		0	0	0
04.06.2031	04.09.2031	399,711	799,423	799,423		0	0	0
04.09.2031	04.12.2031	0	799,423	799,423		0	0	0
04.12.2031	04.03.2032	399,711	399,711	399,711		0	0	0
04.03.2032	04.06.2032	0	399,711	399,711		0	0	0
04.06.2032	04.09.2032	399,711	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	872
-------------	-----

LBP

Economies totales

14,314

Taux/Prix sans marge bancaire	16,068
-------------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	33,508
-------------------------------------	--------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	17,440
---	--------

Prix final	19,194
------------	--------

Marge finale	3,126
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

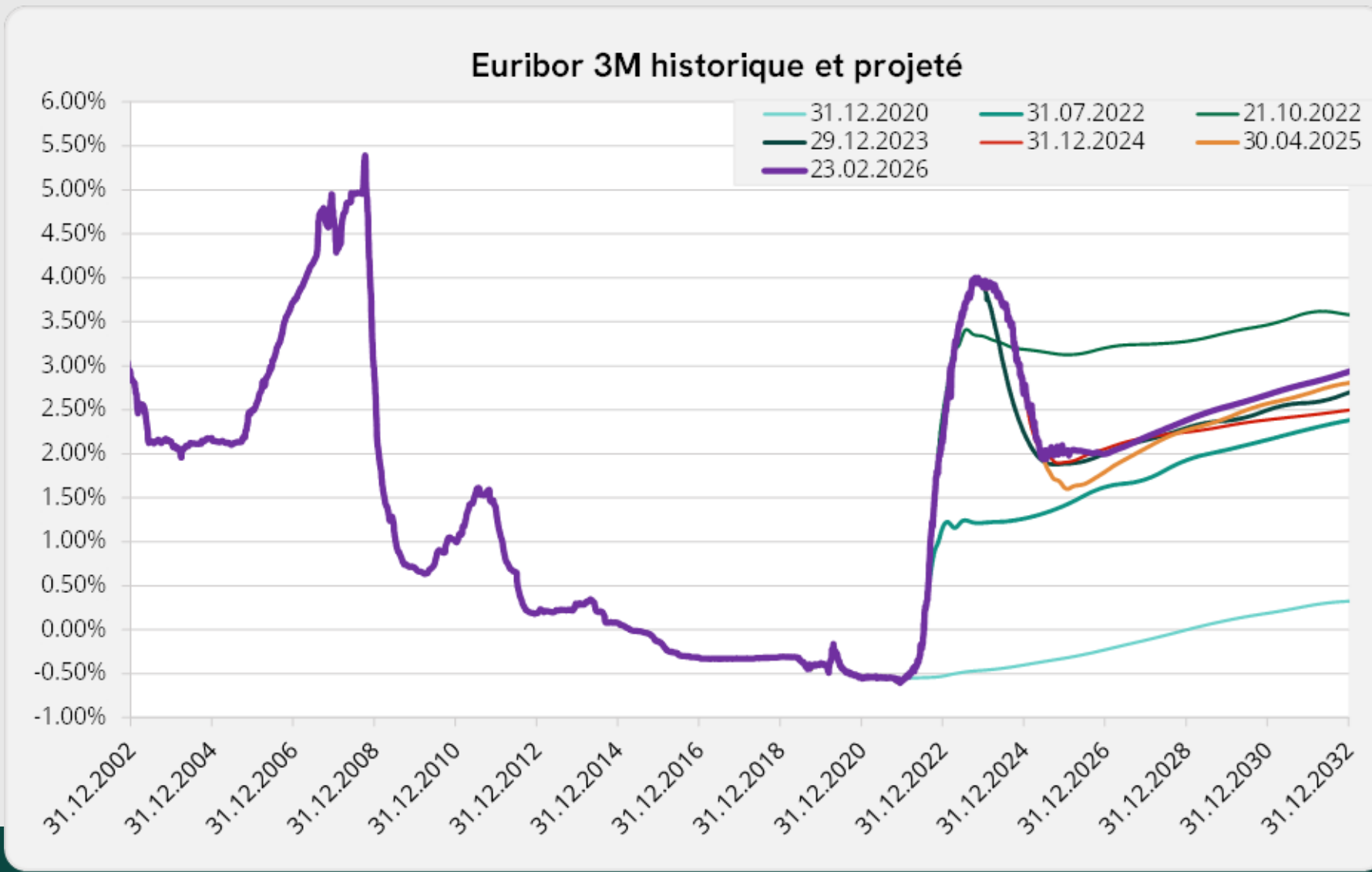
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

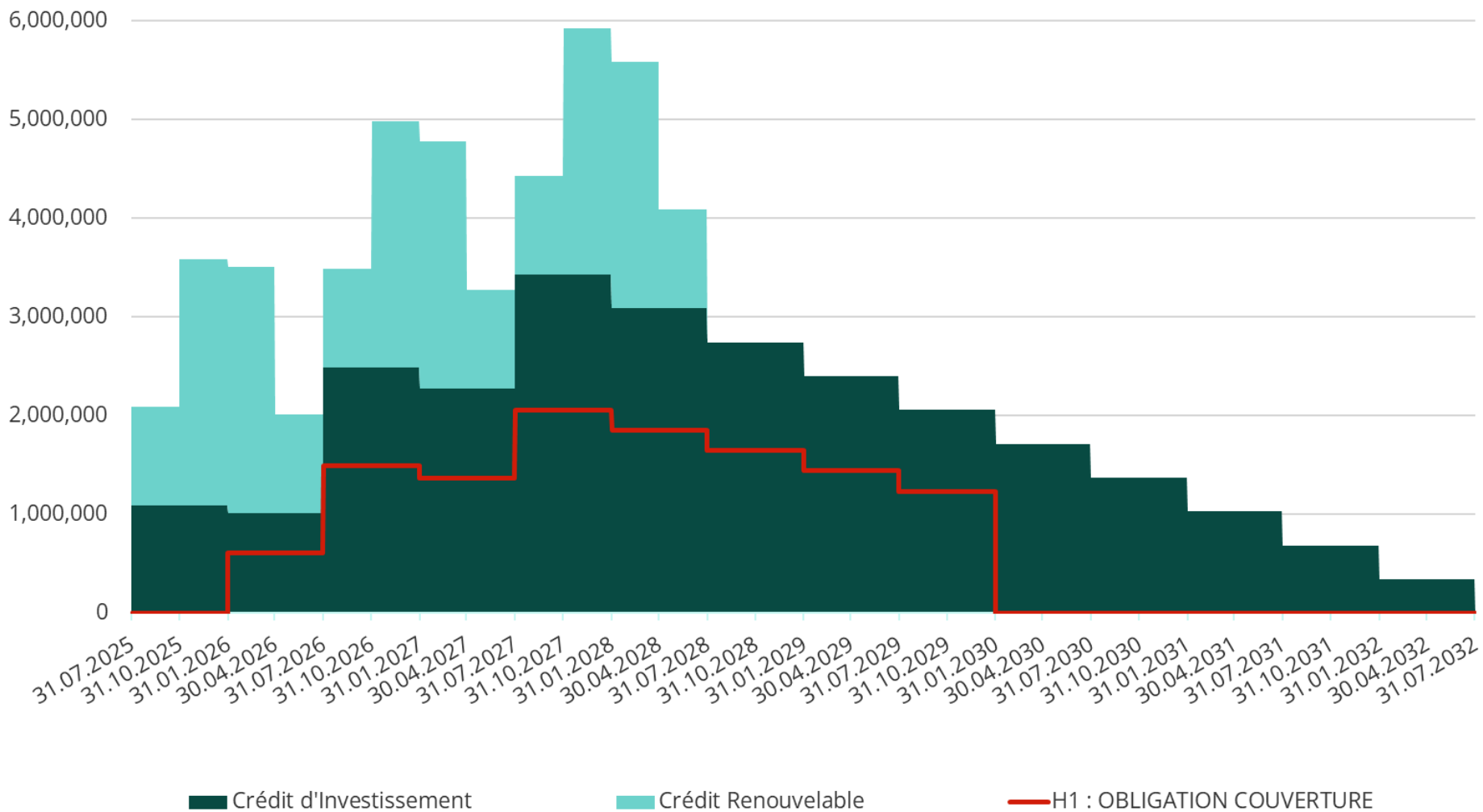
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (23/02/2026)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Société Générale, LCL, Banque Postale, CECA.

Crédit Investissement de €4'000'000. Hypothèses de tirage :

- **€1'090'000, tiré le 31/07/2025,**
- **€1'550'000, tiré le 31/07/2026,**
- **€1'360'000, tiré le 31/07/2027,**

amortissement linéaire semestriel, **échéance 31/07/2032**, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1.90%.

Crédit Renouvelable → Hypothèses de tirage à confirmer :

- **€1'000'000, tiré en juillet**
- **€2'500'000, tiré en octobre,**
- **€2'500'000, tiré en janvier,**
- **€1'000'000, tiré en avril,**

Échéance le 31/07/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1.70%.

Obligation de couverture :

Obligation de couverture mentionnée dans le termsheet :

Engagement de conclure le (les) Contrat(s) de Couverture à hauteur de **60 % minimum** du montant du **Crédit Investissement** sur une **durée minimum de 4 ans**, à mettre en place **dans les 6 mois suivant la Date de Signature** et permettant de couvrir l'Emprunteur contre une **hausse de l'EURIBOR de plus de 150 pb** par rapport à son niveau au jour de fixation de la première Période d'Intérêts. → **31/01/2026**

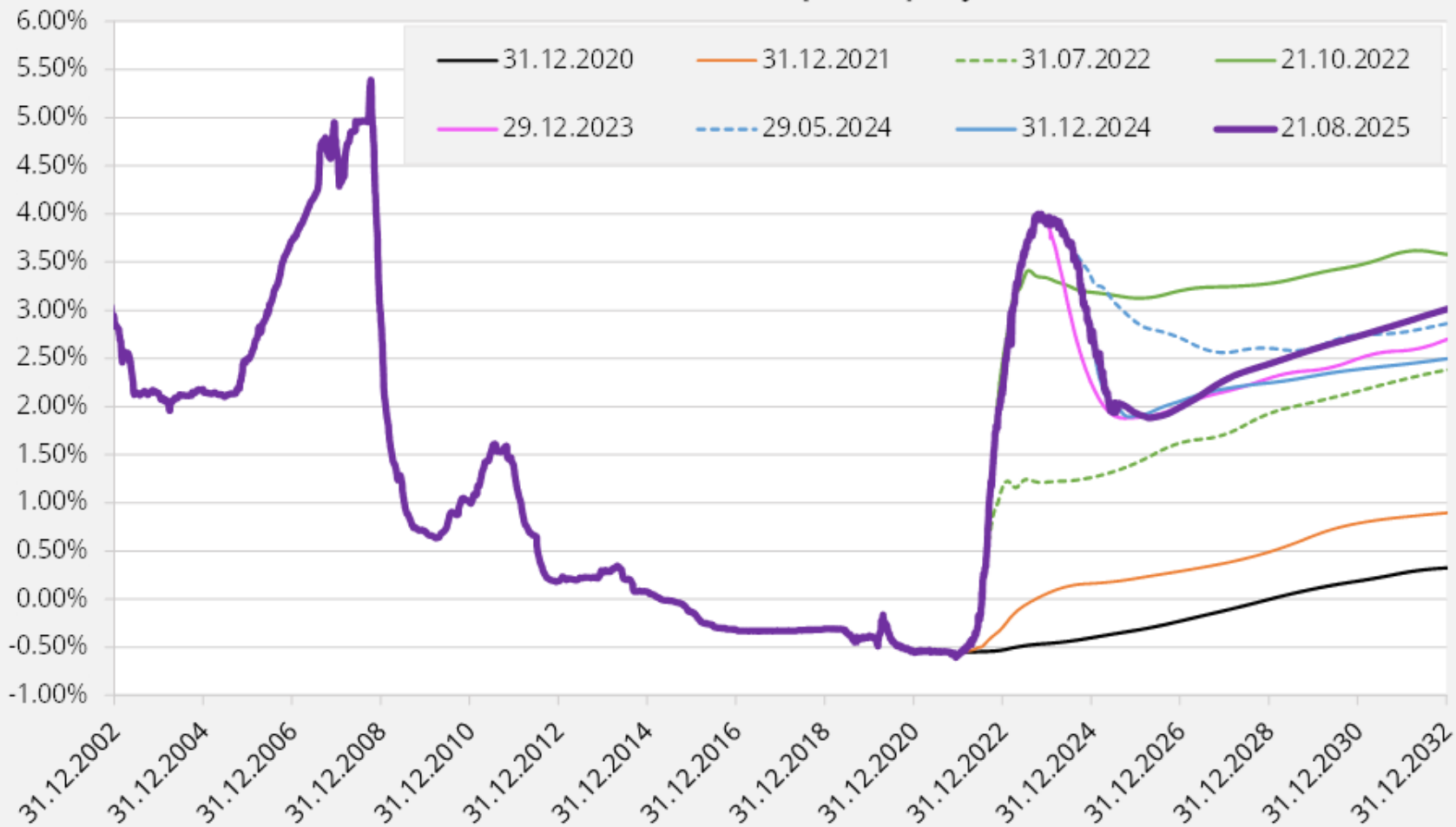
L'obligation de couverture doit être précisée par le contrat de financement (durée, délais, etc).

Banques de couverture: Société Générale, LCL, Banque Postale, CECA.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

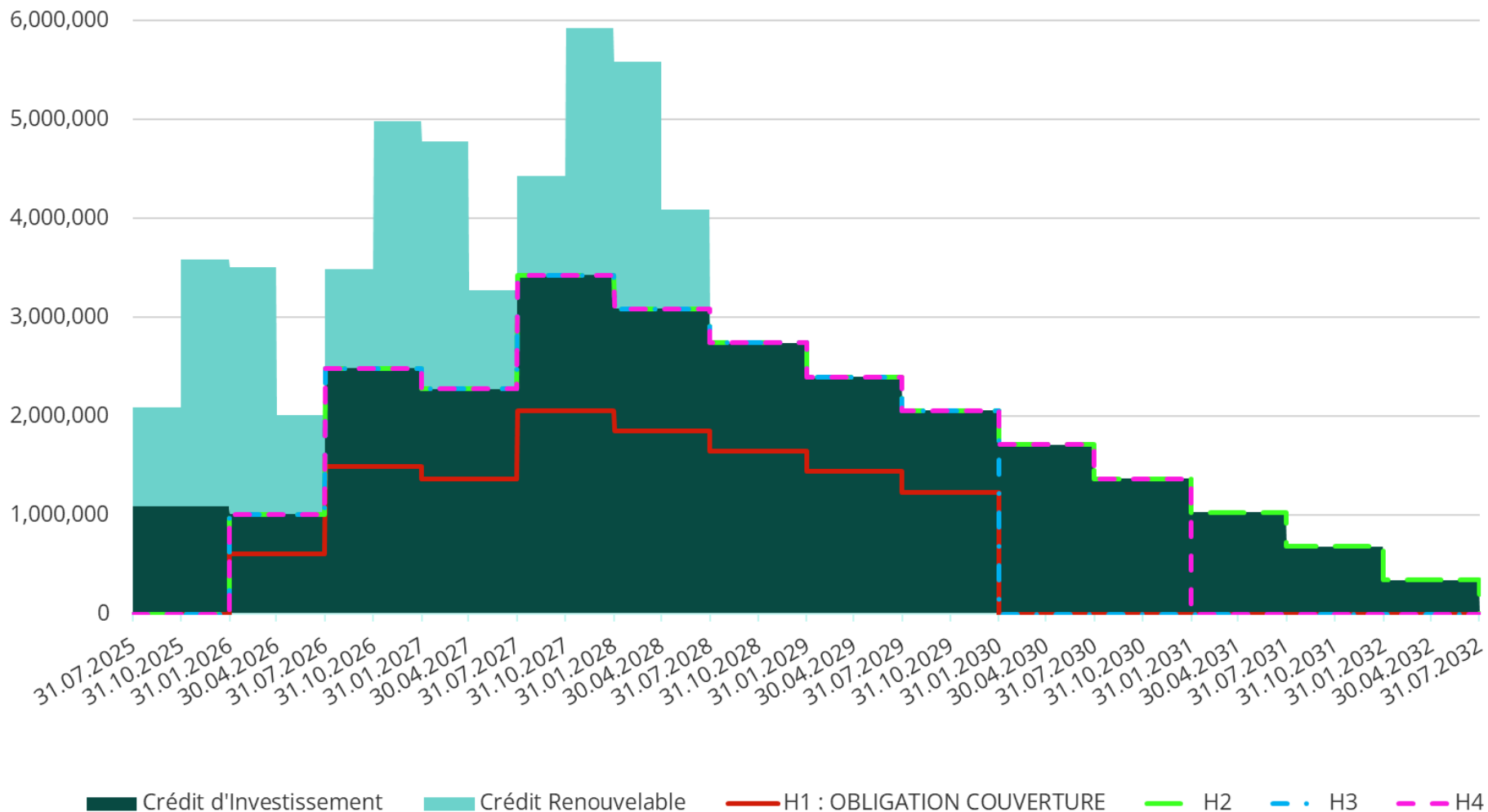


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

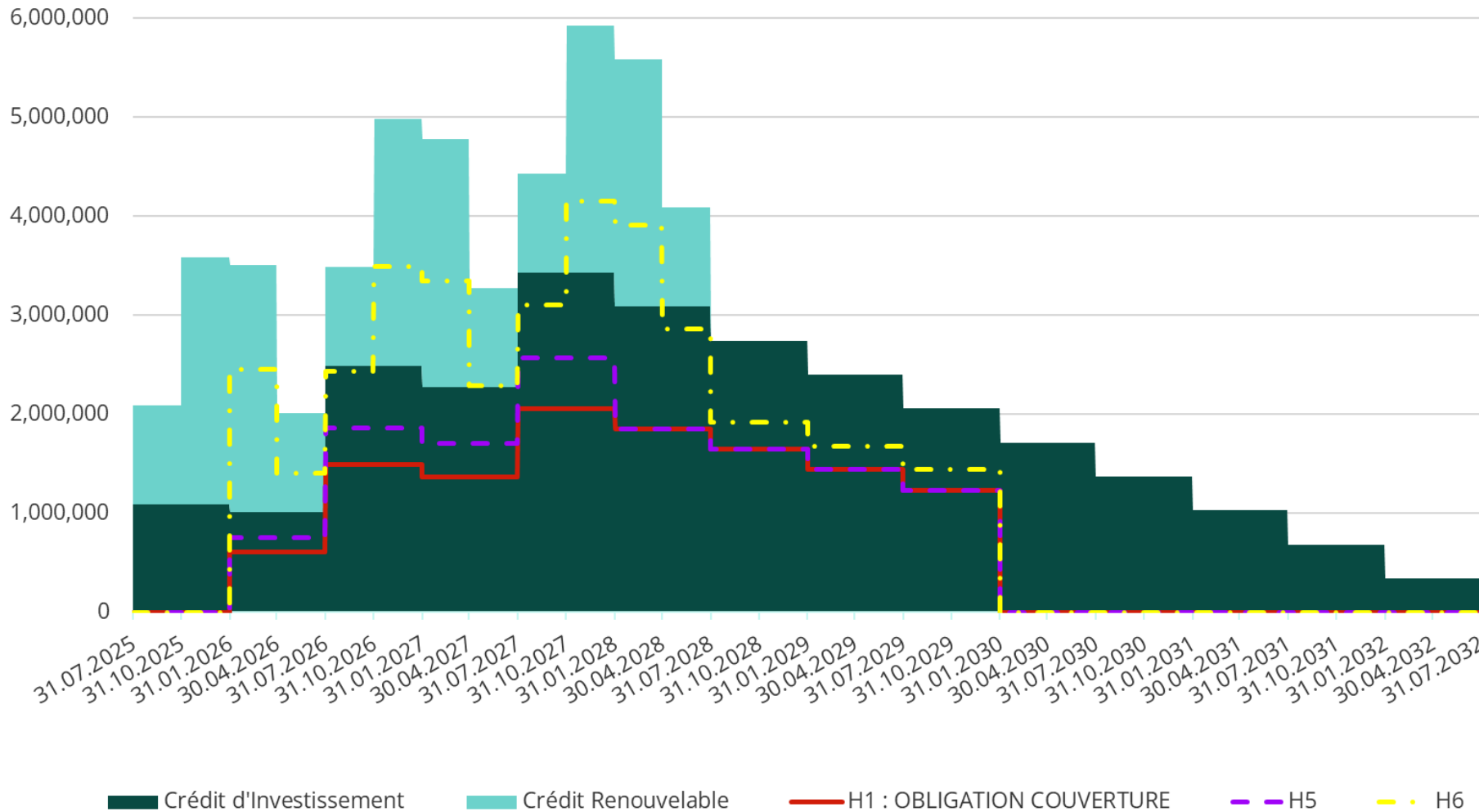
Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



- H2 : 100% CI (janv-26 à juill-32)
- H3 : 100% CI (janv-26 à janv-30)
- H4 : 100% CI (janv-26 à janv-31)

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



H5 : 75% CI (janv-26 à janv-28)
puis 60% (janv-28 à janv-30)

H6 : 70% CI + RCF (janv-26 à janv-30)

Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	594	1,250	990	1,146	664	1,002
Swap sans Floor	2.31%	2.40%	2.31%	2.36%	2.30%	2.26%
Swap avec Floor	2.32%	2.42%	2.33%	2.38%	2.31%	2.28%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.5 ans	4 ans	5 ans	4 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	607,286	1,012,143	1,012,143	1,012,143	759,107	2,458,500
Début de période	31.01.2026	31.01.2026	31.01.2026	31.01.2026	31.01.2026	31.01.2026
Fin de période	31.01.2030	31.07.2032	31.01.2030	31.01.2031	31.01.2030	31.01.2030
Valeur 1bp en EUR	594	1,250	990	1,146	664	1,002

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.32%	2.42%	2.33%	2.38%	2.31%	2.28%
Taux financement Max	2.32%	2.42%	2.33%	2.38%	2.31%	2.28%

Cap 2% annualisé	0.59%	0.70%	0.59%	0.66%	0.57%	0.53%
Taux financement Max	2.59%	2.70%	2.59%	2.66%	2.57%	2.53%

Cap 2.5% annualisé	0.38%	0.47%	0.38%	0.43%	0.36%	0.33%
Taux financement Max	2.88%	2.97%	2.88%	2.93%	2.86%	2.83%

Cap 3% annualisé	0.25%	0.33%	0.25%	0.29%	0.24%	0.22%
Taux financement Max	3.25%	3.33%	3.25%	3.29%	3.24%	3.22%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	131,300	284,000	218,900	257,600	146,000	218,100
Cap 2%	33,500	82,300	55,900	71,100	36,100	50,900
Cap 2.5%	21,300	55,200	35,600	46,700	22,800	31,600
Cap 3%	14,300	38,300	23,800	31,900	15,200	21,100

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 60% CI (janv-26 à janv-30).

H2 : 100% CI (janv-26 à juill-32).

H3 : 100% CI (janv-26 à janv-30).

H4 : 100% CI (janv-26 à janv-31).

H5 : 75% CI (janv-26 à janv-28) puis 60% (janv-28 à janv-30).

H6 : 70% CI + RCF (janv-26 à janv-30).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs. De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
28.01.2026	30.01.2026	30.04.2026	30.04.2026	759,107	651	-22,149
28.04.2026	30.04.2026	31.07.2026	31.07.2026	759,107	666	-21,483
29.07.2026	31.07.2026	30.10.2026	30.10.2026	1,863,214	1,616	-19,867
28.10.2026	30.10.2026	29.01.2027	29.01.2027	1,863,214	1,616	-18,251
27.01.2027	29.01.2027	30.04.2027	30.04.2027	1,707,946	1,481	-16,770
28.04.2027	30.04.2027	30.07.2027	30.07.2027	1,707,946	1,481	-15,288
28.07.2027	30.07.2027	29.10.2027	29.10.2027	2,572,679	2,231	-13,057
27.10.2027	29.10.2027	31.01.2028	31.01.2028	2,572,679	2,305	-10,752
27.01.2028	31.01.2028	28.04.2028	28.04.2028	1,852,329	1,554	-9,198
26.04.2028	28.04.2028	31.07.2028	31.07.2028	1,852,329	1,660	-7,539
27.07.2028	31.07.2028	31.10.2028	31.10.2028	1,646,514	1,444	-6,095
27.10.2028	31.10.2028	31.01.2029	31.01.2029	1,646,514	1,444	-4,651
29.01.2029	31.01.2029	30.04.2029	30.04.2029	1,440,700	1,222	-3,429
26.04.2029	30.04.2029	31.07.2029	31.07.2029	1,440,700	1,263	-2,166
27.07.2029	31.07.2029	31.10.2029	31.10.2029	1,234,886	1,083	-1,083
29.10.2029	31.10.2029	31.01.2030	31.01.2030	1,234,886	1,083	0

Prime lissée

0.36%

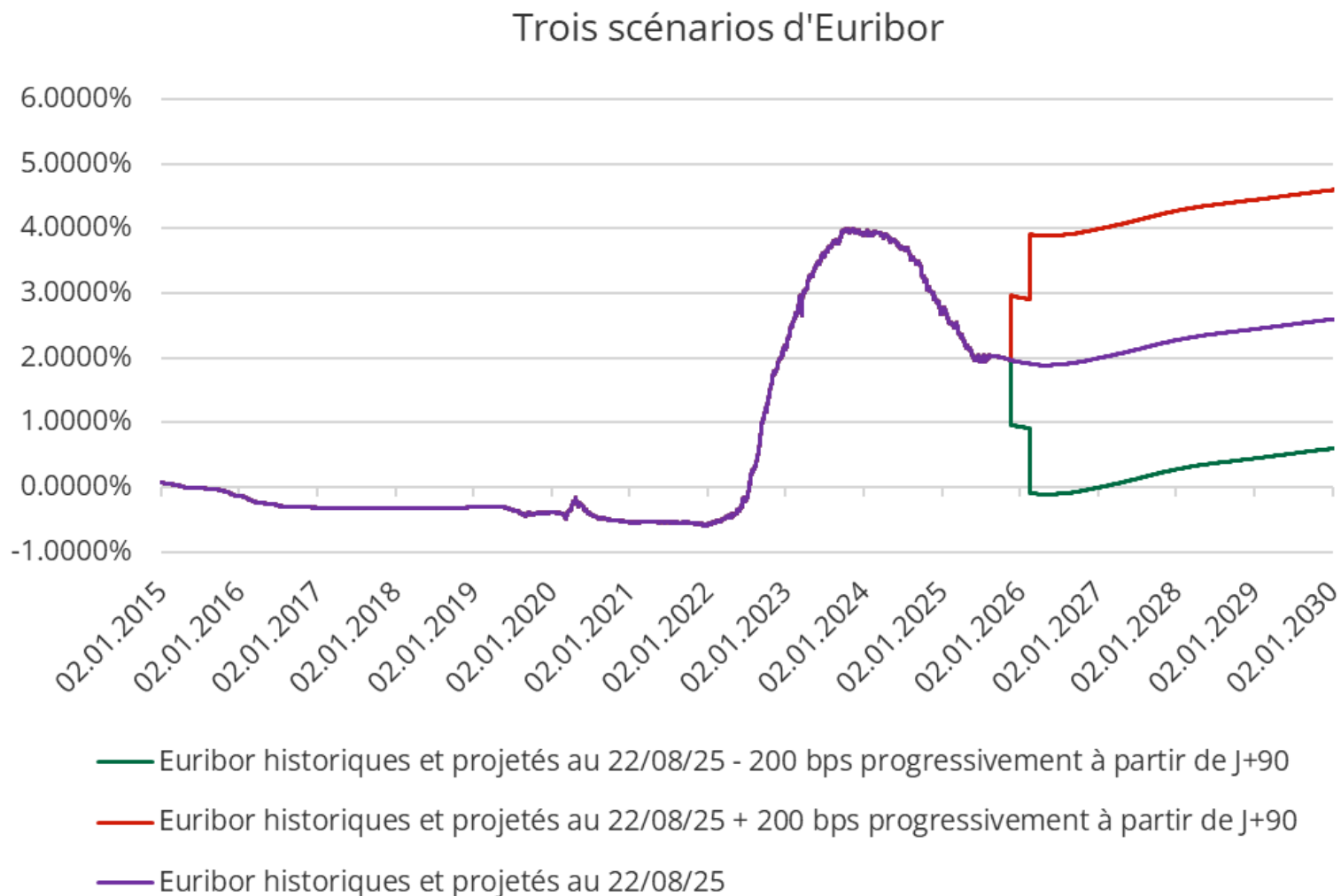
Total à payer

22,800

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

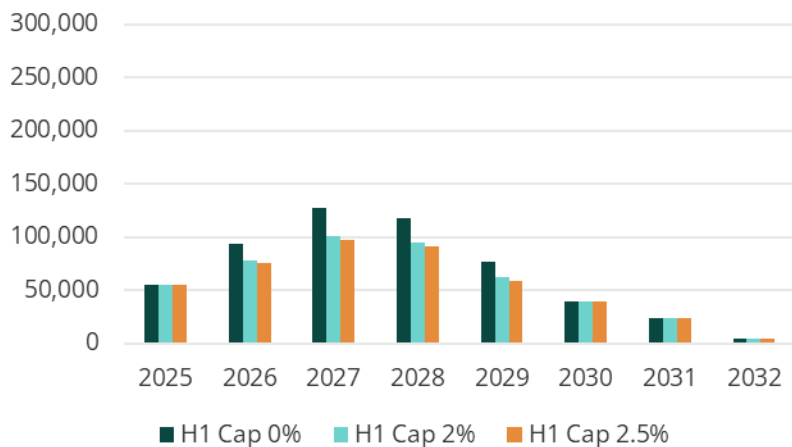
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,90%** (Crédit d'Investissement), **1,70%** (Crédit Renouvelable), l'impact de la variation des Euribor 3 et le coût de la couverture à mettre en place.

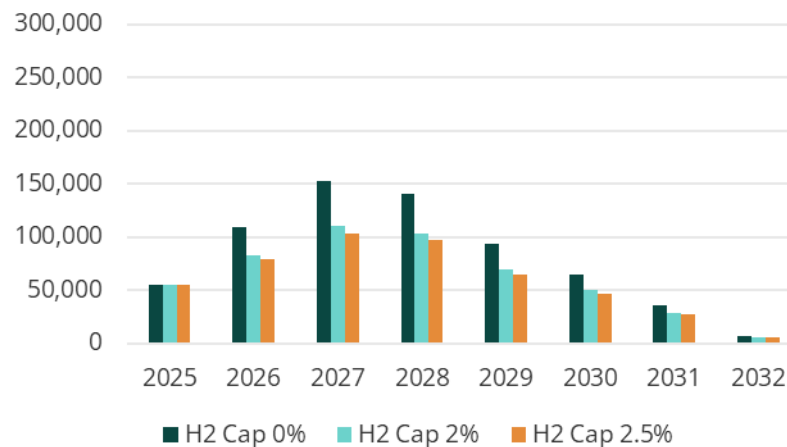


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

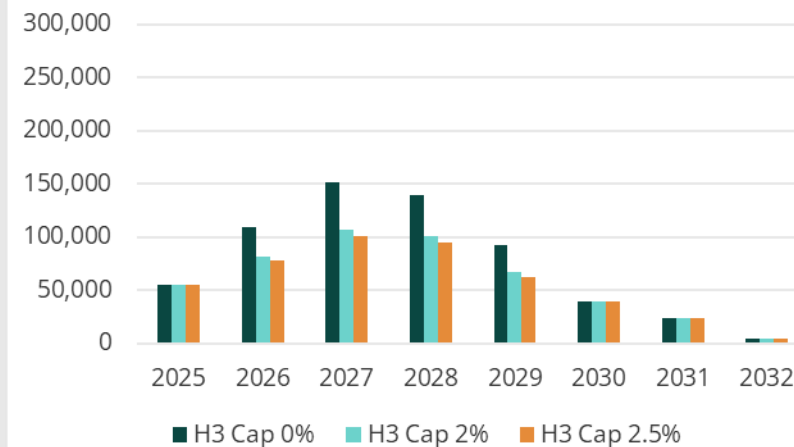
STRATEGIE H1



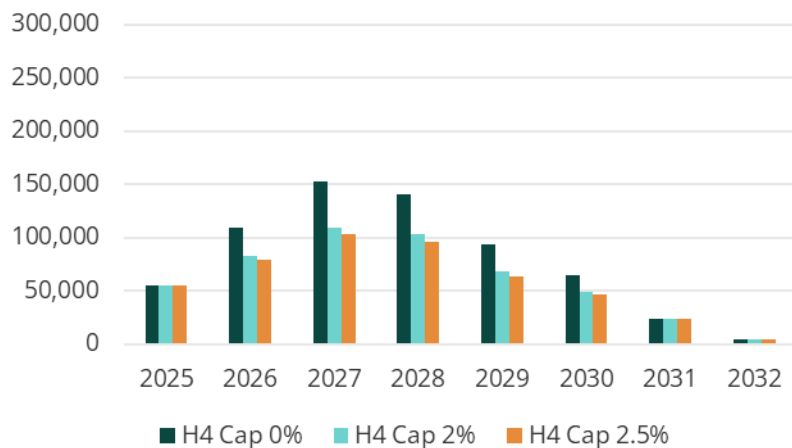
STRATEGIE H2



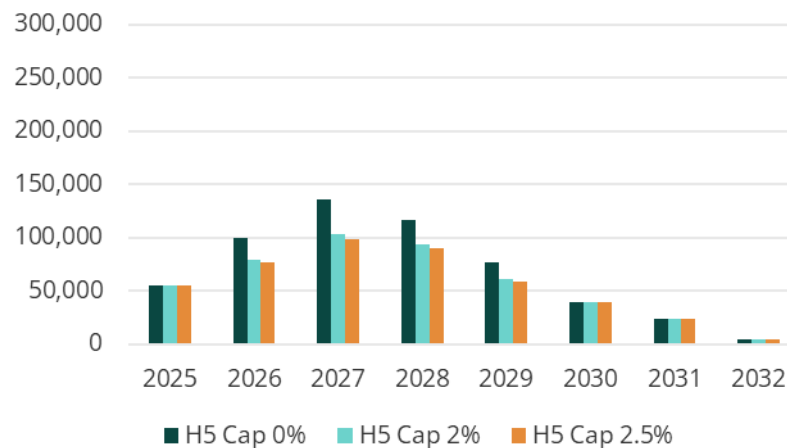
STRATEGIE H3



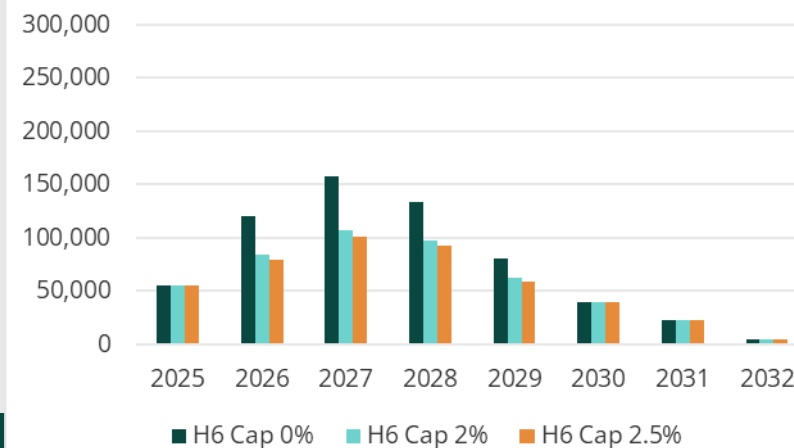
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

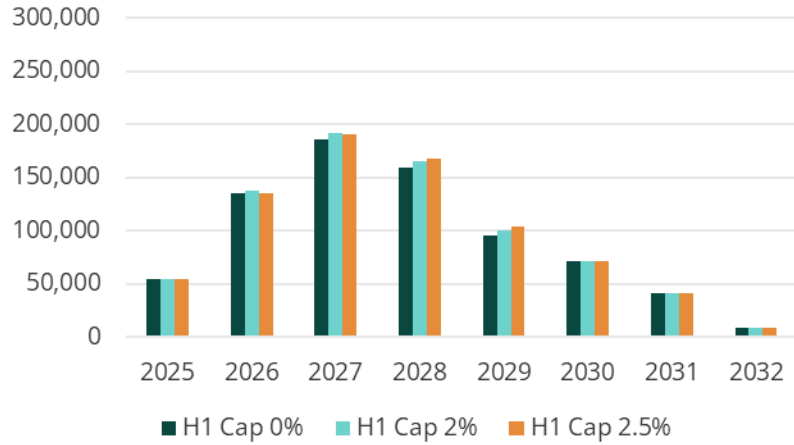


STRATEGIE H6

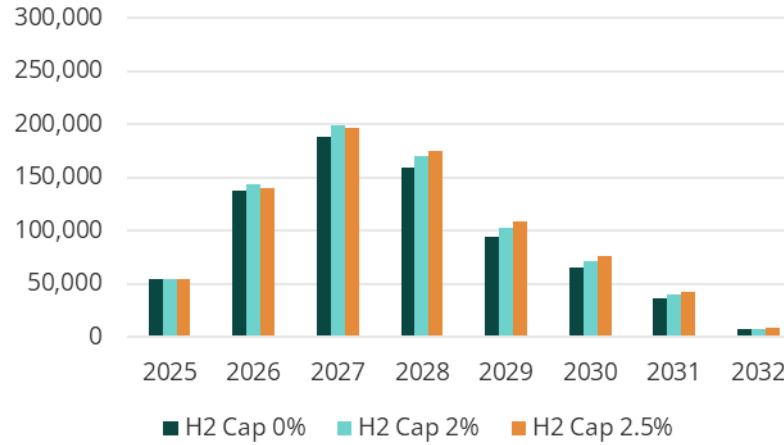


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

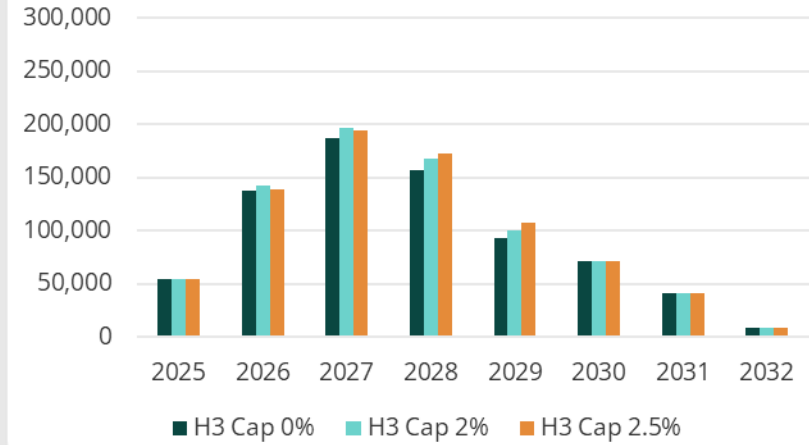
STRATEGIE H1



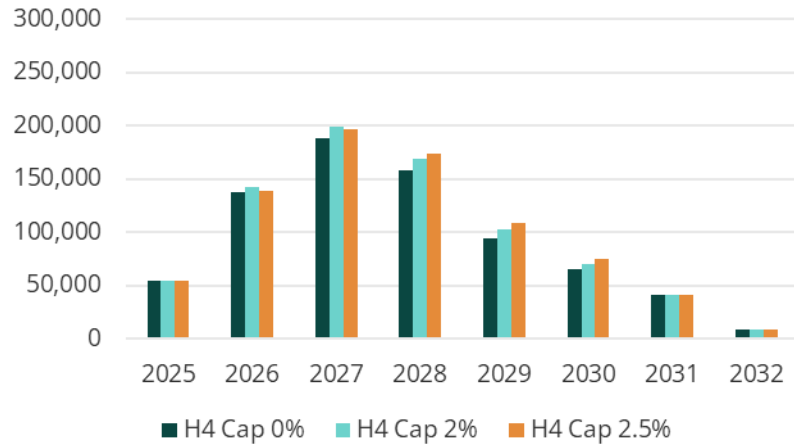
STRATEGIE H2



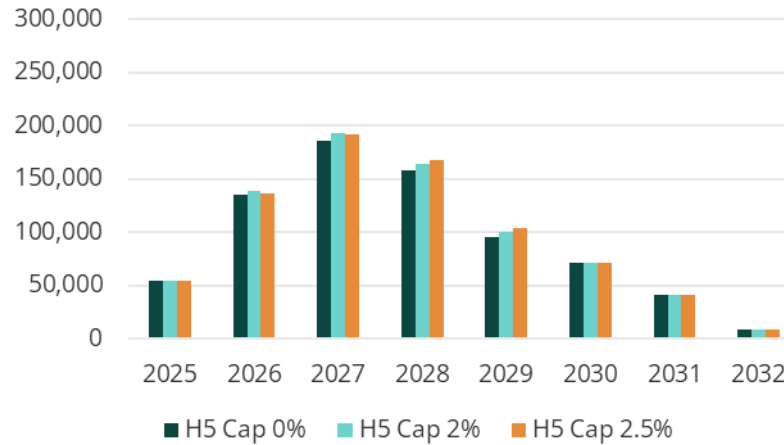
STRATEGIE H3



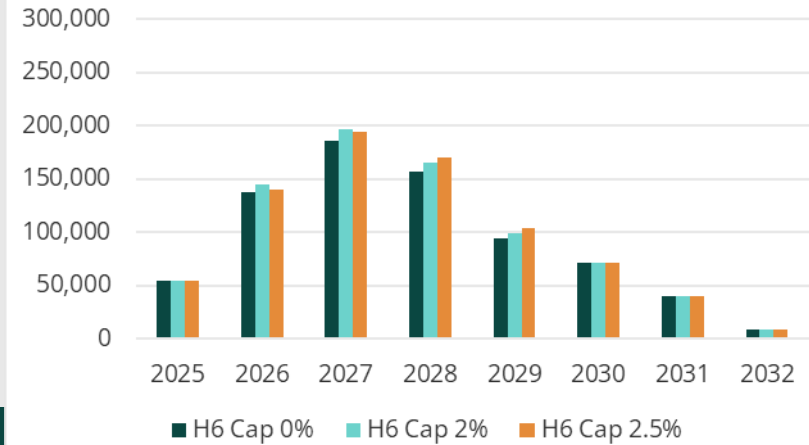
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

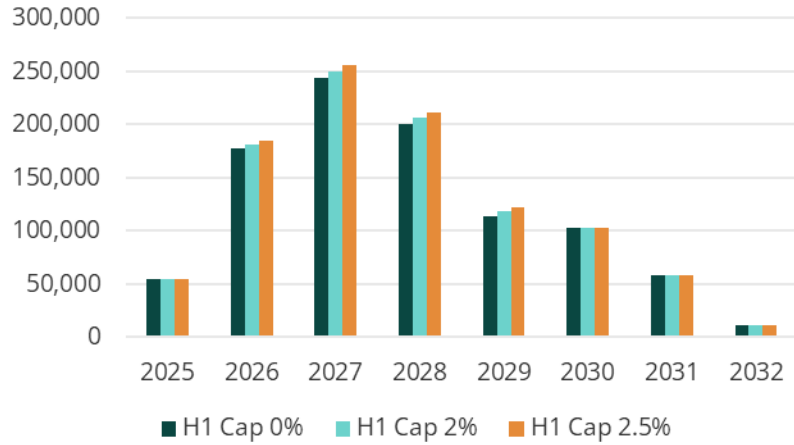


STRATEGIE H6

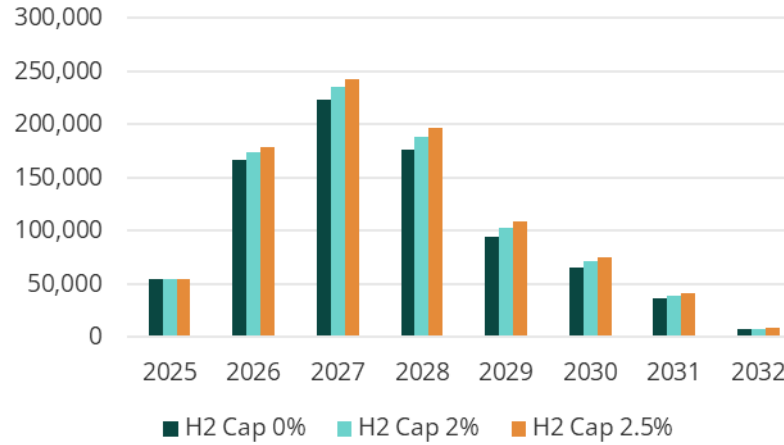


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

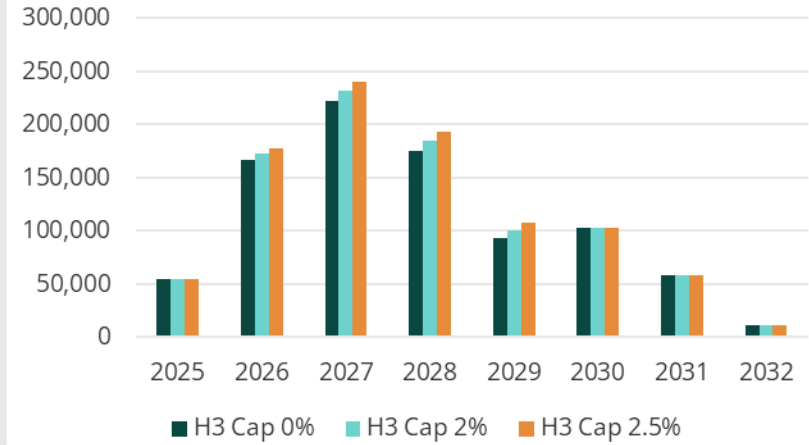
STRATEGIE H1



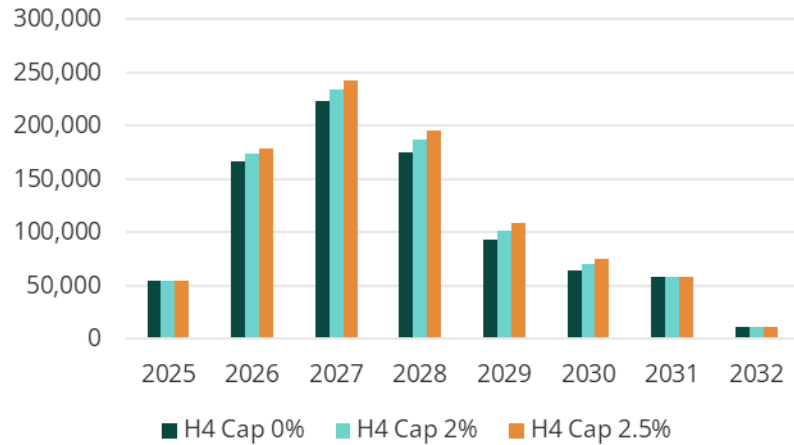
STRATEGIE H2



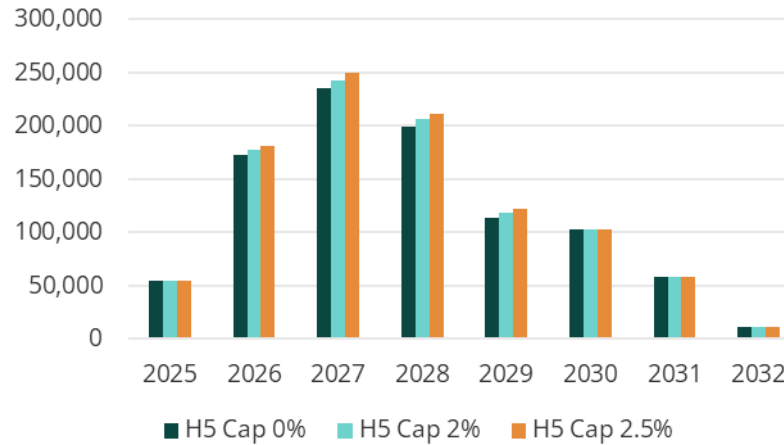
STRATEGIE H3



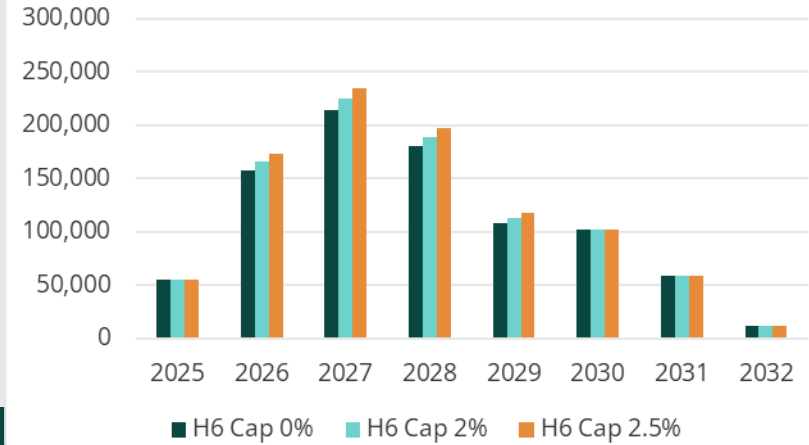
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

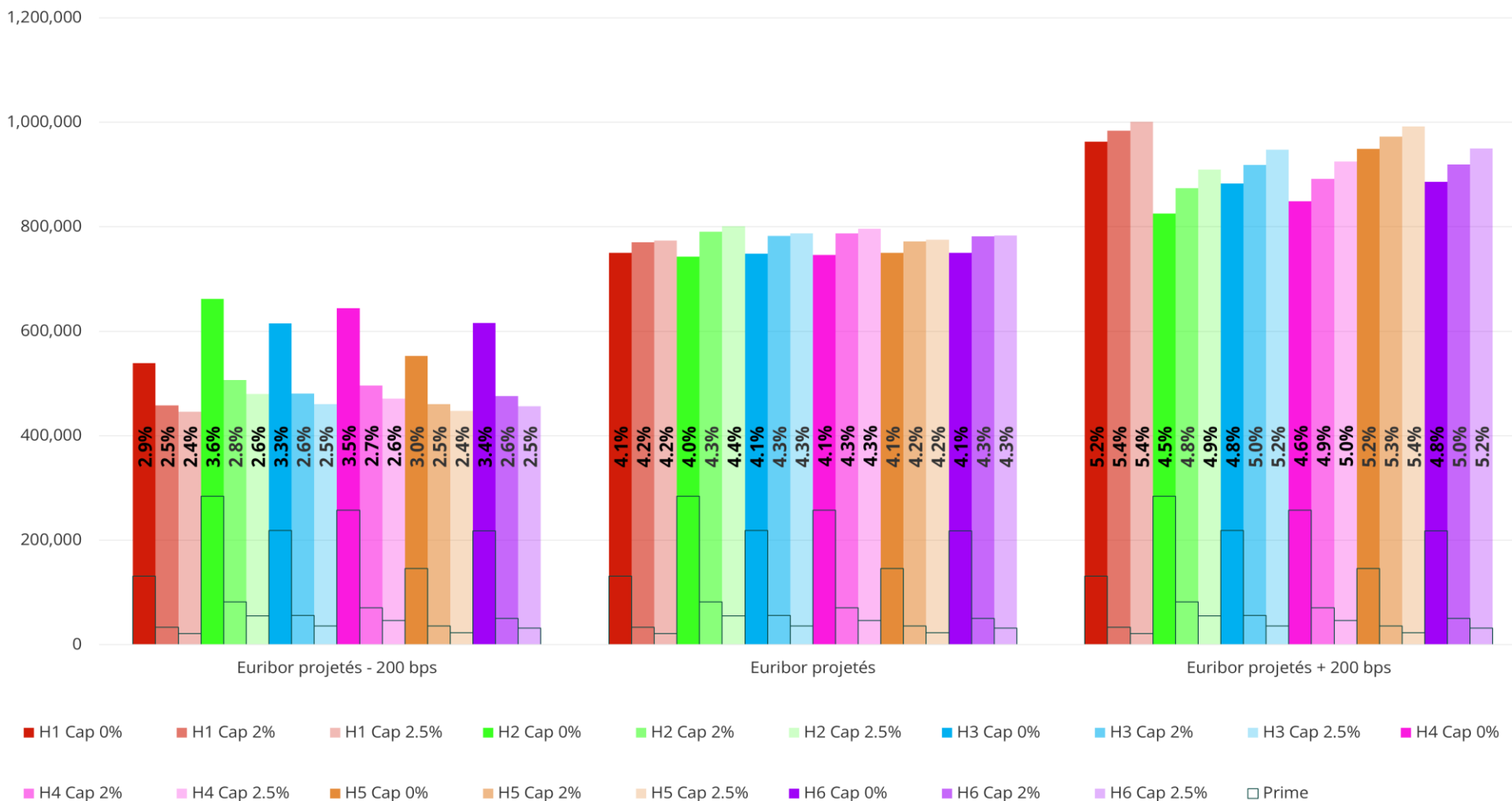


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	539,122	458,213	446,013	661,978	507,013	479,913	615,461	480,613	460,313
Euribor projetés	750,211	770,338	773,333	743,265	790,212	801,461	748,849	782,395	787,419
Euribor projetés + 200 bps	962,659	983,651	1,001,150	825,417	873,806	909,228	883,103	918,091	947,287

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	643,943	495,813	471,413	552,904	460,813	447,513	615,790	475,613	456,313
Euribor projetés	746,059	787,377	796,119	750,523	772,364	774,833	750,553	781,801	783,580
Euribor projetés + 200 bps	849,041	891,800	924,715	949,316	972,239	992,144	885,946	919,170	949,976

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Investissement		Crédit Renouvelable		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTUR E	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
31.07.2025	31.10.2025	0	1,090,000	0	1,000,000	2,090,000		0	0	0	0	0	0	0
31.10.2025	31.01.2026	0	1,090,000	-1,500,000	2,500,000	3,590,000		0	0	0	0	0	0	0
31.01.2026	30.04.2026	77,857	1,012,143	0	2,500,000	3,512,143	60%	607,286	607,286	1,012,143	1,012,143	1,012,143	759,107	2,458,500
30.04.2026	31.07.2026	0	1,012,143	1,500,000	1,000,000	2,012,143	60%	607,286	607,286	1,012,143	1,012,143	1,012,143	759,107	1,408,500
31.07.2026	31.10.2026	-1,472,143	2,484,286	0	1,000,000	3,484,286	60%	1,490,571	1,490,571	2,484,286	2,484,286	2,484,286	1,863,214	2,439,000
31.10.2026	31.01.2027	0	2,484,286	-1,500,000	2,500,000	4,984,286	60%	1,490,571	1,490,571	2,484,286	2,484,286	2,484,286	1,863,214	3,489,000
31.01.2027	30.04.2027	207,024	2,277,262	0	2,500,000	4,777,262	60%	1,366,357	1,366,357	2,277,262	2,277,262	2,277,262	1,707,946	3,344,083
30.04.2027	31.07.2027	0	2,277,262	1,500,000	1,000,000	3,277,262	60%	1,366,357	1,366,357	2,277,262	2,277,262	2,277,262	1,707,946	2,294,083
31.07.2027	31.10.2027	-1,152,976	3,430,238	0	1,000,000	4,430,238	60%	2,058,143	2,058,143	3,430,238	3,430,238	3,430,238	2,572,679	3,101,167
31.10.2027	31.01.2028	0	3,430,238	-1,500,000	2,500,000	5,930,238	60%	2,058,143	2,058,143	3,430,238	3,430,238	3,430,238	2,572,679	4,151,167
31.01.2028	30.04.2028	343,024	3,087,214	0	2,500,000	5,587,214	60%	1,852,329	1,852,329	3,087,214	3,087,214	3,087,214	1,852,329	3,911,050
30.04.2028	31.07.2028	0	3,087,214	1,500,000	1,000,000	4,087,214	60%	1,852,329	1,852,329	3,087,214	3,087,214	3,087,214	1,852,329	2,861,050
31.07.2028	31.10.2028	343,024	2,744,190	1,000,000	0	2,744,190	60%	1,646,514	1,646,514	2,744,190	2,744,190	2,744,190	1,646,514	1,920,933
31.10.2028	31.01.2029	0	2,744,190	0	0	2,744,190	60%	1,646,514	1,646,514	2,744,190	2,744,190	2,744,190	1,646,514	1,920,933
31.01.2029	30.04.2029	343,024	2,401,167	0	0	2,401,167	60%	1,440,700	1,440,700	2,401,167	2,401,167	2,401,167	1,440,700	1,680,817
30.04.2029	31.07.2029	0	2,401,167	0	0	2,401,167	60%	1,440,700	1,440,700	2,401,167	2,401,167	2,401,167	1,440,700	1,680,817
31.07.2029	31.10.2029	343,024	2,058,143	0	0	2,058,143	60%	1,234,886	1,234,886	2,058,143	2,058,143	2,058,143	1,234,886	1,440,700
31.10.2029	31.01.2030	0	2,058,143	0	0	2,058,143	60%	1,234,886	1,234,886	2,058,143	2,058,143	2,058,143	1,234,886	1,440,700
31.01.2030	30.04.2030	343,024	1,715,119	0	0	1,715,119		0	0	1,715,119	0	1,715,119	0	0
30.04.2030	31.07.2030	0	1,715,119	0	0	1,715,119		0	0	1,715,119	0	1,715,119	0	0
31.07.2030	31.10.2030	343,024	1,372,095	0	0	1,372,095		0	0	1,372,095	0	1,372,095	0	0
31.10.2030	31.01.2031	0	1,372,095	0	0	1,372,095		0	0	1,372,095	0	1,372,095	0	0
31.01.2031	30.04.2031	343,024	1,029,071	0	0	1,029,071		0	0	1,029,071	0	0	0	0
30.04.2031	31.07.2031	0	1,029,071	0	0	1,029,071		0	0	1,029,071	0	0	0	0
31.07.2031	31.10.2031	343,024	686,048	0	0	686,048		0	0	686,048	0	0	0	0
31.10.2031	31.01.2032	0	686,048	0	0	686,048		0	0	686,048	0	0	0	0
31.01.2032	30.04.2032	343,024	343,024	0	0	343,024		0	0	343,024	0	0	0	0
30.04.2032	31.07.2032	0	343,024	0	0	343,024		0	0	343,024	0	0	0	0
31.07.2032	31.10.2032	343,024	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

DATE

4 DECEMBRE 2025

SOFIA COSMETIQUES
(Emprunteur)

- et -

COSMETIC DEVELOPMENT GROUP
(Caution)

- et -

SOCIETE GENERALE
(Coordinateur)

- et -

SOCIETE GENERALE
(Agent et Agent des Sûretés)

- et -

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR

CREDIT LYONNAIS

LA BANQUE POSTALE

SOCIETE GENERALE

(Prêteurs)

CONTRAT DE CREDITS



Clauses contractuelles

Financement

- (A) L'Emprunteur a demandé aux Prêteurs de mettre à sa disposition :
- (a) une ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) destinée à financer ou refinancer les besoins généraux de l'Emprunteur ; et
 - (b) une ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de quatre millions d'euros (4.000.000 EUR) destinée à financer ou refinancer, totalement ou partiellement, les Investissements Autorisés (tels que définis ci-après) réalisés par l'Emprunteur.

"**Crédit d'Investissement**" désigne l'ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de quatre millions d'euros (4.000.000 EUR) consentie à l'Emprunteur par les Prêteurs Crédit d'Investissement aux termes et conditions du Contrat.

"**Crédit Renouvelable**" désigne l'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) consentie à l'Emprunteur par les Prêteurs Crédit Renouvelable aux termes et conditions du Contrat.

"**Date de Signature**" désigne la date de signature du Contrat.

Clauses contractuelles

Financement

Crédit
Renouvelable

(a) Avis de Tirage Crédit Renouvelable

- (i) L'Emprunteur pourra effectuer un Tirage Crédit Renouvelable, en adressant à l'Agent par courrier électronique un Avis de Tirage Crédit Renouvelable irrévocable au plus tard à onze (11) heures trois (3) Jours Ouvrés avant la Date de Versement Crédit Renouvelable indiquée dans ledit Avis de Tirage Crédit Renouvelable.
- (ii) Tout Avis de Tirage Crédit Renouvelable devra notamment préciser :
 - (1) le montant du Tirage Crédit Renouvelable concerné, qui sera au minimum de cinq cent mille euros (500.000 EUR), ou au-delà de ce montant, un multiple entier de cent mille euros (100.000 EUR) ou le solde du Montant Disponible Crédit Renouvelable ;

(b) Conditions générales d'utilisation

- (i) Le Crédit Renouvelable pourra être utilisé en un ou plusieurs Tirage(s) Crédit Renouvelable, étant précisé que le nombre de Tirages Crédit Renouvelable en cours simultanément ne pourra être supérieur à cinq (5).
- (ii) L'Encours Global Crédit Renouvelable devra être ramené à cinq cent mille euros (500.000 EUR) au moins une fois par exercice social, et pour la première fois au titre de l'exercice social clôturant le 31 mars 2026, pendant une période d'au moins vingt (20) Jours Ouvrés consécutifs (la "**Période de Clean Down**"), étant précisé qu'un délai minimum de quarante (40) Jours Ouvrés devra s'écouler entre deux (2) Périodes de Clean Down.

Clauses contractuelles

Financement

Crédit
Investissement

(a) **Avis de Tirage Crédit d'Investissement**

- (i) L'Emprunteur pourra effectuer un Tirage Crédit d'Investissement, en adressant à l'Agent par courrier électronique un Avis de Tirage Crédit d'Investissement irrévocable au plus tard à onze (11) heures trois (3) Jours Ouvrés avant la Date de Versement Crédit d'Investissement indiquée dans ledit Avis de Tirage Crédit d'Investissement.
- (ii) Tout Avis de Tirage Crédit d'Investissement devra notamment préciser :
 - (1) le montant du Tirage Crédit d'Investissement, qui sera au minimum de deux cent mille euros (200.000 EUR), ou au-delà de ce montant, un multiple entier de cent mille euros (100.000 EUR) ou le solde du Montant Disponible Crédit d'Investissement ;

(b) **Conditions générales d'utilisation**

Le Crédit d'Investissement pourra être utilisé en un ou plusieurs Tirage(s) Crédit d'Investissement, étant précisé que le Crédit d'Investissement ne pourra donner lieu qu'à quatre (4) Tirages Crédit d'Investissement au cours de chaque Période de Disponibilité Crédit d'Investissement.

Clauses contractuelles

Financement

<i>En milliers d'euros</i>	FY25	FY26	FY27	FY28	FY29
Normatif	(450)	(500)	(500)	(500)	(500)
Capacitaire	(300)	(350)	(500)	(500)	(500)
Production Exoshield	(183)	(240)	(550)	(670)	(1 998)
Capex Sofia Cosmétiques	(933)	(1 090)	(1 550)	(1 670)	(2 998)
Capex CRG	(58)	(85)	(125)	(125)	(85)
Capex Exoshield (JV)	(255)	(60)	(65)	(72)	(86)
Capex prévisionnels	(1 246)	(1 235)	(1 740)	(1 867)	(3 169)

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance Finale Crédit d'Investissement" désigne le 4 décembre 2032.

"Date d'Échéance Finale Crédit Renouvelable" désigne le 4 décembre 2028, telle que prorogée le cas échéant, en cas de Demande de Prorogation, dans les conditions prévues à l'Article 5.1(g).

(g) Demande de Prorogation

- (i) L'Emprunteur pourra demander la prorogation de la Date d'Echéance Finale Crédit Renouvelable (une "**Demande de Prorogation**") :
 - (1) pour une première période supplémentaire de douze (12) mois (soit jusqu'au 4 décembre 2029), en notifiant par écrit sa demande à l'Agent au plus tôt quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrés et au plus tard quarante-cinq (45) Jours Ouvrés avant la date anniversaire de la Date de Signature (la "**Première Demande de Prorogation**") ; et
 - (2) pour une seconde période supplémentaire de douze (12) mois (soit jusqu'au 4 décembre 2030), en notifiant par écrit sa demande à l'Agent au plus tôt quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrés et au plus tard quarante-cinq (45) Jours Ouvrés avant la date du second anniversaire de la Date de Signature (la "**Seconde Demande de Prorogation**").

7.1 Remboursement normal du Crédit Renouvelable

- (a) Le montant en principal de chaque Tirage Crédit Renouvelable devra être remboursé par l'Emprunteur à la Date de Paiement d'Intérêts Crédit Renouvelable applicable audit Tirage Crédit Renouvelable (sous réserve d'un Tirage Renouvelé).
- (b) Tout montant du Crédit Renouvelable remboursé pourra faire l'objet d'un nouveau Tirage Crédit Renouvelable dans les conditions prévues à l'Article 5.1 et sous réserve des autres stipulations du Contrat.
- (c) Tous les Tirages Crédit Renouvelable devront être intégralement et définitivement remboursés à la Date d'Échéance Finale Crédit Renouvelable.

Clauses contractuelles

Remboursement

7.2 Remboursement normal du Crédit d'Investissement

- (a) Les Tirages Crédit d'Investissement effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement 1, seront consolidés le 4 décembre 2026 (la "**Date de Consolidation Crédit d'Investissement 1**"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en onze (11) échéances semestrielles consécutives constantes d'un montant égal à un onzième ($1/11^{\text{ème}}$) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant le 4 juin 2027 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Crédit d'Investissement.
- (b) Les Tirages Crédit d'Investissement effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement 2, seront consolidés le 4 décembre 2027 (la "**Date de Consolidation Crédit d'Investissement 2**"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en neuf (9) échéances semestrielles consécutives constantes d'un montant égal à un neuvième ($1/9^{\text{ème}}$) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant le 4 juin 2028 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Crédit d'Investissement.
- (c) Les Tirages Crédit d'Investissement effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement 3, seront consolidés le 4 décembre 2028 (la "**Date de Consolidation Crédit d'Investissement 3**"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en sept (7) échéances semestrielles consécutives constantes d'un montant égal à un septième ($1/7^{\text{ème}}$) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant le 4 juin 2029 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Crédit d'Investissement.

"**Date de Consolidation Crédit d'Investissement**" désigne, selon le cas, la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 1, la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 2 ou la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 3.

"**Date de Consolidation Crédit d'Investissement 1**" a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2.

"**Date de Consolidation Crédit d'Investissement 2**" a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2.

"**Date de Consolidation Crédit d'Investissement 3**" a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.2.

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement 1**" désigne, s'agissant du Crédit d'Investissement, la période commençant à la Date de Signature (non incluse) et se terminant le 4 décembre 2026 (inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement 2**" désigne, s'agissant du Crédit d'Investissement, la période commençant le 4 décembre 2026 (non inclus) et se terminant le 4 décembre 2027 (inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement 3**" désigne, s'agissant du Crédit d'Investissement, la période commençant le 4 décembre 2027 (non inclus) et se terminant le 4 décembre 2028 (inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit Renouvelable**" désigne la période commençant le premier Jour Ouvré suivant la Date de Signature et se terminant trois (3) mois avant la Date d'Échéance Finale Crédit Renouvelable.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" désigne, pour un Tirage :

- (a) le Taux Écran applicable à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts de ce Tirage ; ou
- (b) le taux tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 10,

et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera réputé être égal à zéro.

"Date de Détermination du Taux" désigne, s'agissant d'une Période d'Intérêts pour laquelle un taux d'intérêt doit être fixé, deux (2) Jours TARGET précédant le premier jour de cette Période d'Intérêts, sauf usage différent du marché interbancaire européen, auquel cas l'Agent se conformera aux usages du marché interbancaire européen pour retenir la Date de Détermination du Taux (et si la détermination d'un taux est habituellement donnée à des jours différents par des banques de premier rang sur le marché interbancaire européen, l'Agent retiendra comme Date de Détermination du Taux le dernier de ces jours).

"Date de Paiement d'Intérêts" désigne, selon le contexte, une Date de Paiement d'Intérêts Crédit Renouvelable ou une Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement.

"Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement.

"Date de Paiement d'Intérêts Crédit Renouvelable" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts Crédit Renouvelable.

"Marge Crédit d'Investissement" désigne le taux d'un virgule quatre-vingt-dix pour cent (1,90%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 8.5.

"Marge Crédit Renouvelable" désigne le taux d'un virgule soixante-dix pour cent (1,70%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 8.5.

8.5 Ajustement des Marges

- (a) La Marge Crédit d'Investissement et la Marge Crédit Renouvelable seront ajustées annuellement (et pour la première fois au titre de la Période de Test s'achevant le 31 mars 2026) en fonction du niveau du Ratio R1 indiqué dans chaque Attestation de Ratios Financiers remise à l'Agent conformément aux stipulations de l'Article 19.1(d) et selon le tableau ci-dessous :

Ratio R1	Marge Crédit d'Investissement	Marge Crédit Renouvelable
Ratio R1 \geq 3,00	2,10 % l'an	1,90 % l'an
3,00 > Ratio R1 \geq 2,30	1,90 % l'an	1,70 % l'an
Ratio R1 < 2,30	1,70 % l'an	1,50 % l'an

- (b) L'ajustement de la Marge Crédit d'Investissement et de la Marge Crédit Renouvelable deviendra effectif au premier Jour Ouvré de la Période d'Intérêts suivant celle au cours de laquelle l'Agent aura reçu l'Attestation de Ratios Financiers concernée.

Clauses contractuelles

Intérêts

8.1 Intérêts afférents au Crédit Renouvelable

- (a) Pour chaque Période d'Intérêts Crédit Renouvelable, le montant en principal de chaque Tirage Crédit Renouvelable portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR trois (3) mois et de la Marge Crédit Renouvelable applicable.
- (b) Après la détermination de l'EURIBOR applicable pour chaque Période d'Intérêts Crédit Renouvelable, l'Agent calculera le montant des intérêts dus pour la période considérée et le communiquera à l'Emprunteur et aux Prêteurs Crédit Renouvelable dans les meilleurs délais.
- (c) Les intérêts dus sur chaque Tirage Crédit Renouvelable seront payables à terme échu à chaque Date de Paiement d'Intérêts Crédit Renouvelable concernée.

9.1 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable

- (a) Toute Période d'Intérêts Crédit Renouvelable sera d'une durée de trois (3) mois.
- (b) Aucune Période d'Intérêts Crédit Renouvelable ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Crédit Renouvelable.

Clauses contractuelles

Intérêts

9.2 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Investissement

- (a) Toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement sera d'une durée de trois (3) mois, étant toutefois précisé que la première Période d'Intérêts Crédit d'Investissement de tout Tirage Crédit d'Investissement commencera à la Date de Versement Crédit d'Investissement concernée et se terminera le 4 mars, le 4 juin, le 4 septembre ou le 4 décembre suivant la date tombant trois (3) mois après ladite Date de Versement Crédit d'Investissement.
- (b) Toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement concernée, étant précisé, d'une part, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts Crédit d'Investissement se terminera le Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts Crédit d'Investissement se terminera le Jour Ouvré précédent, et d'autre part, qu'un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts Crédit d'Investissement.
- (c) Aucune Période d'Intérêts Crédit d'Investissement ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Crédit d'Investissement.

8.2 Intérêts afférents au Crédit d'Investissement

- (a) Le montant en principal de chaque Tirage Crédit d'Investissement portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR trois (3) mois et de la Marge Crédit d'Investissement applicable.
- (b) Par dérogation à ce qui précède, pour ce qui concerne la première Période d'Intérêts Crédit d'Investissement de chaque Tirage Crédit d'Investissement débutant à la Date de Versement Crédit d'Investissement concernée et se terminant le 4 mars, le 4 juin, le 4 septembre ou le 4 décembre suivant immédiatement ladite Date de Versement Crédit d'Investissement, le montant en principal de chaque Tirage Crédit d'Investissement concerné portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la durée la plus proche de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement concernée et de la Marge Crédit d'Investissement.
- (c) Après la détermination de l'EURIBOR applicable pour chaque Période d'Intérêts Crédit d'Investissement, l'Agent calculera le montant des intérêts dus pour la période considérée et le communiquera à l'Emprunteur et aux Prêteurs Crédit d'Investissement dans les meilleurs délais.
- (d) Les intérêts dus sur chaque Tirage Crédit d'Investissement seront payables à terme échu à chaque Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement concernée.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"**Banque(s) de Couverture**" désigne tout établissement de crédit ou institution financière de premier rang devant conclure le(s) Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 19.3(I), étant précisé que (i) cet établissement de crédit ou cette institution financière devra avoir la qualité de Prêteur ou d'Affilié d'un Prêteur au moment de la conclusion dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture et (ii) si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur, elle conservera sa qualité de Banque Couverture.

"**Encours Global Crédit d'Investissement**" désigne, à tout moment, la somme des Encours Crédit d'Investissement de l'ensemble des Prêteurs Crédit d'Investissement.

(I) Contrat(s) de Couverture

(i) L'Emprunteur s'engage :

- (1) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard à l'expiration d'un délai de six (6) mois suivant la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 1, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement pour une durée minimum de quatre (4) ans à compter de la date de souscription dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 1 ;

- (2) à conclure, maintenir ou renouveler avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard à l'expiration d'un délai de six (6) mois suivant la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 2, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement pour une durée minimum de trois (3) ans à compter de la date de souscription dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 2 ;

- (3) à conclure, maintenir ou renouveler avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, au plus tard à l'expiration d'un délai de six (6) mois suivant la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 3, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement pour une durée minimum de deux (2) ans à compter de la date de souscription dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement 3 ; et

- (4) à fournir à l'Agent, au plus tard dans les délais visés aux paragraphes (1) à (3) ci-dessus, une copie, certifiée conforme par un représentant habilité de l'Emprunteur, du(des) Contrat(s) de Couverture concerné(s), dûment signés par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(g) Défaut croisé

- (i) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination et autre qu'un défaut de paiement visé au paragraphe (ii) ci-dessous) ou le prononcé de la résiliation au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales, sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations consenties par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier.
- (ii) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales, sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations consenties par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier.
- (iii) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout endettement (autre qu'un Endettement Financier), dès lors que le défaut de paiement porte sur un montant unitaire ou cumulé supérieur à cinq cent mille euros (500.000 EUR) (hors taxes), sauf accord du créancier concerné (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce) ou contestation de bonne foi de l'exigibilité dudit paiement par l'Emprunteur ou la Filiale concernée selon les procédures appropriées et sur la base d'arguments juridiques sérieux, légitimes et non dilatoires, sous réserve de fournir à l'Agent tous documents justificatifs relativement à ladite contestation.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

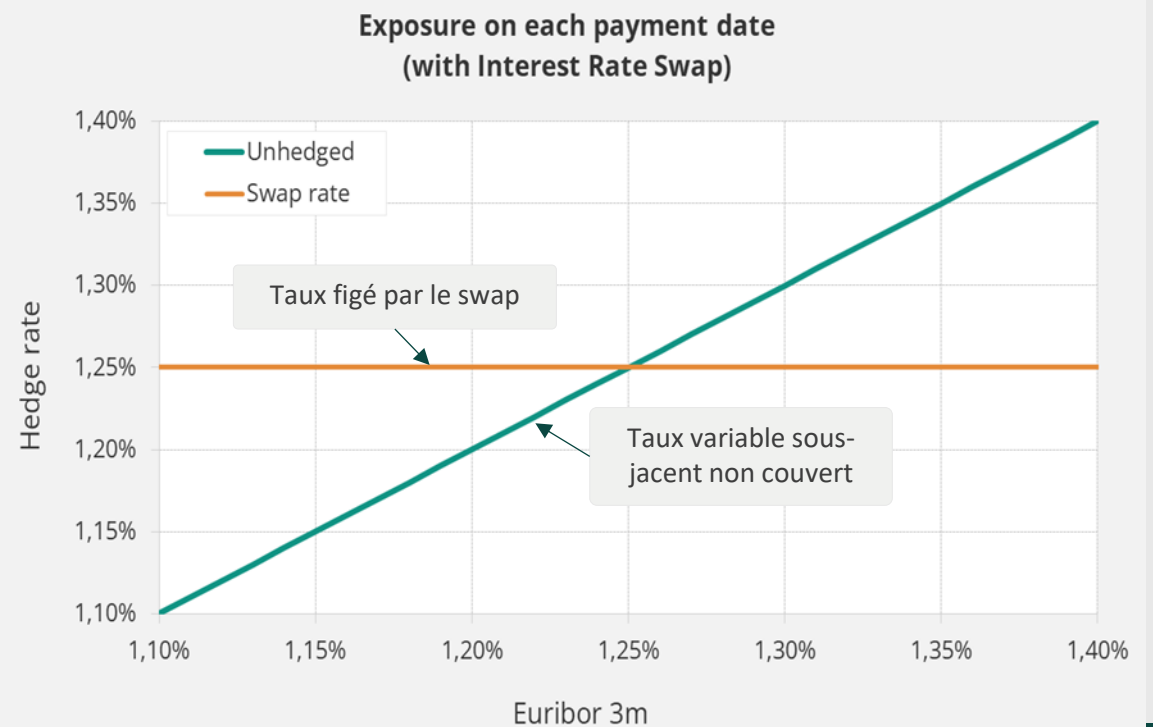
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

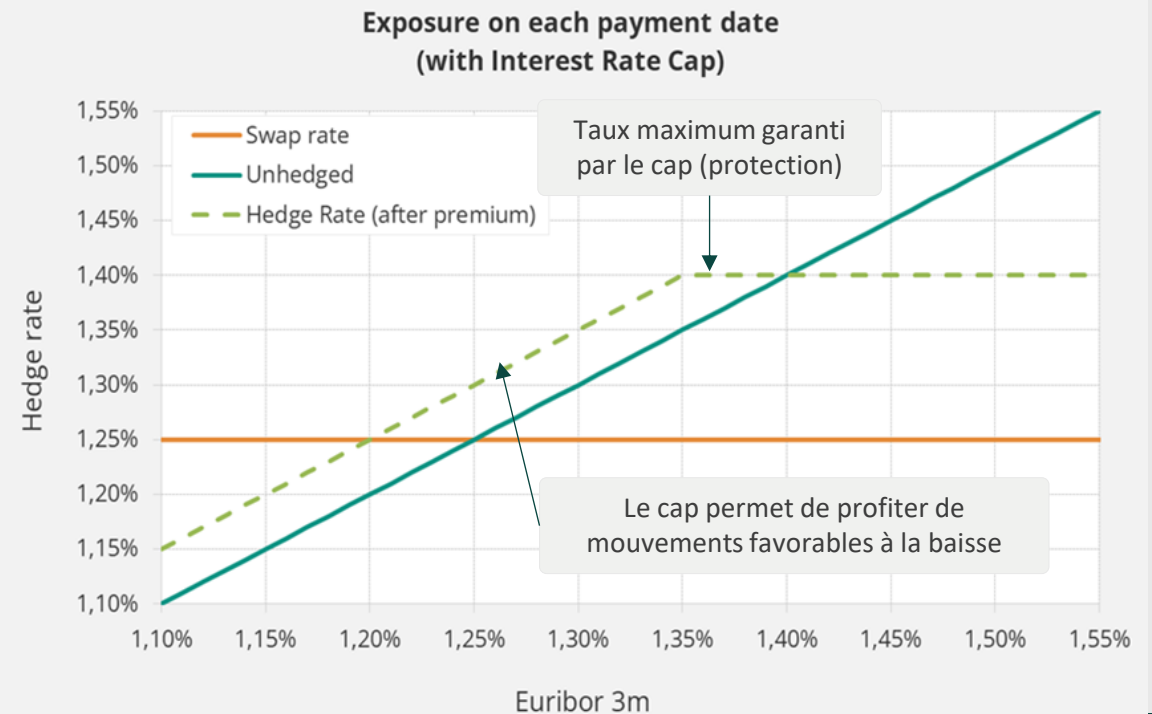
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

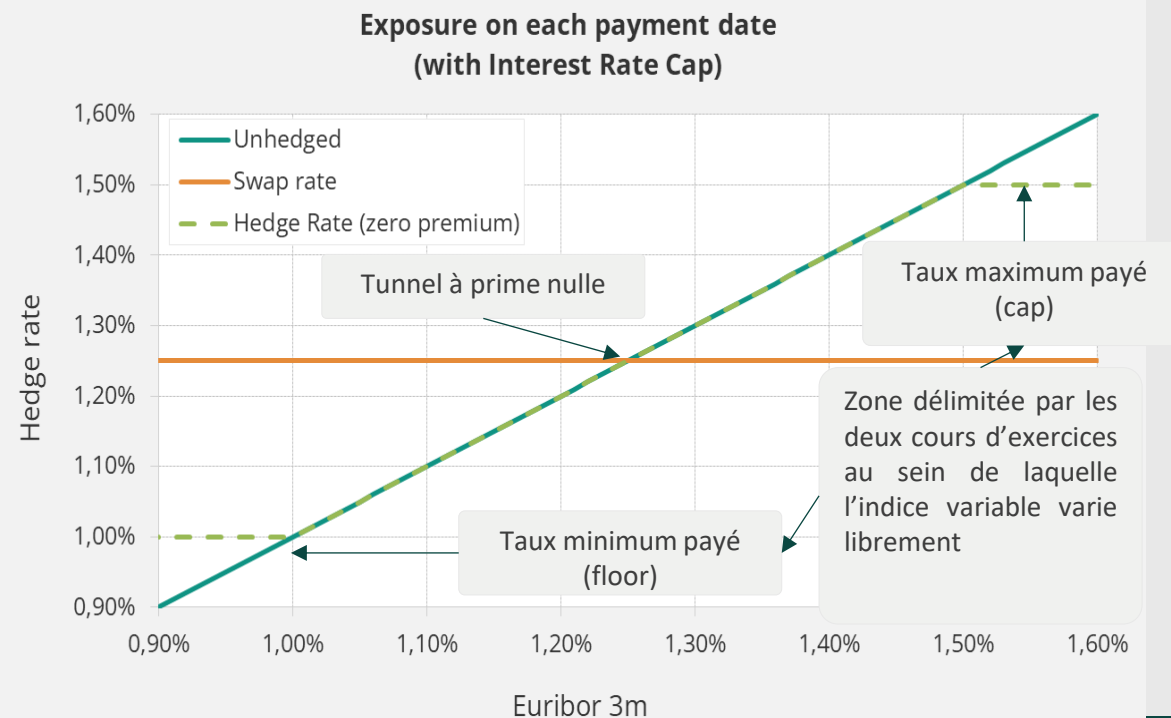
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

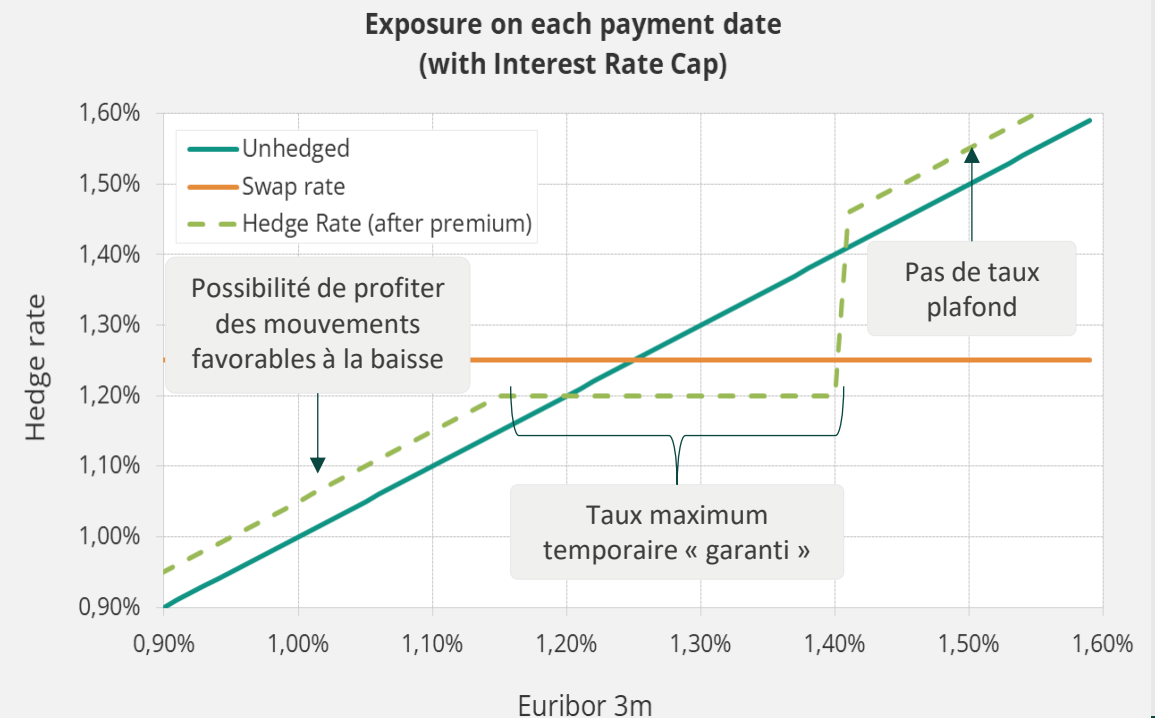
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

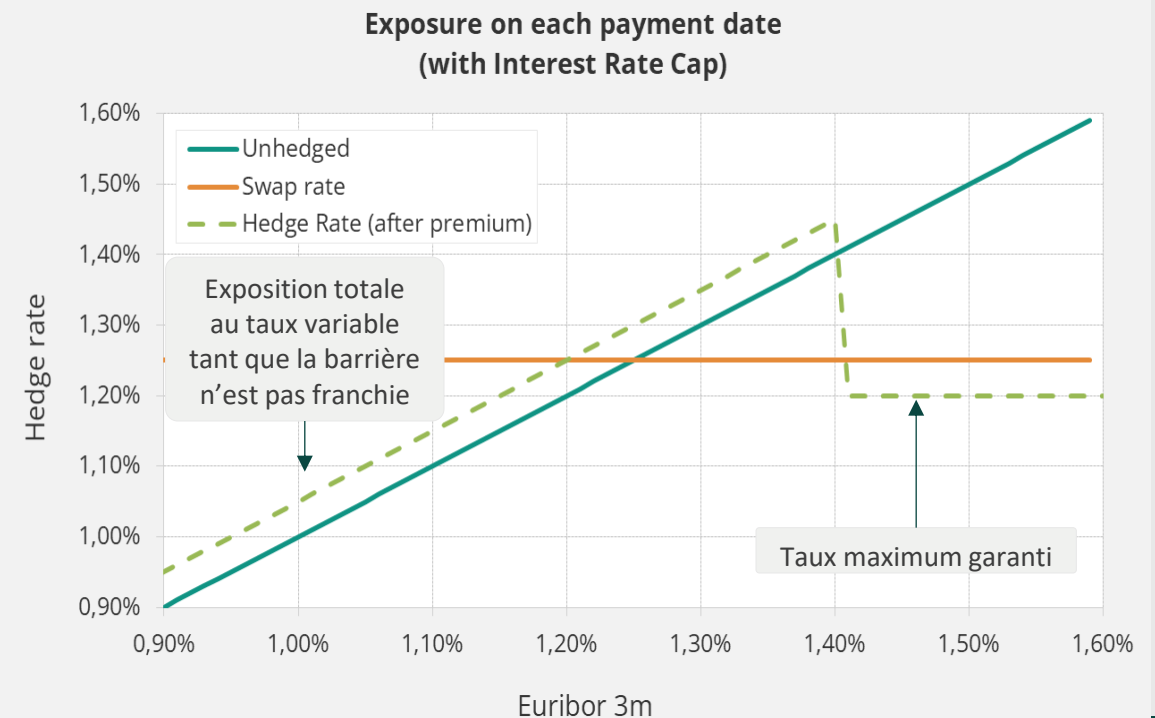
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

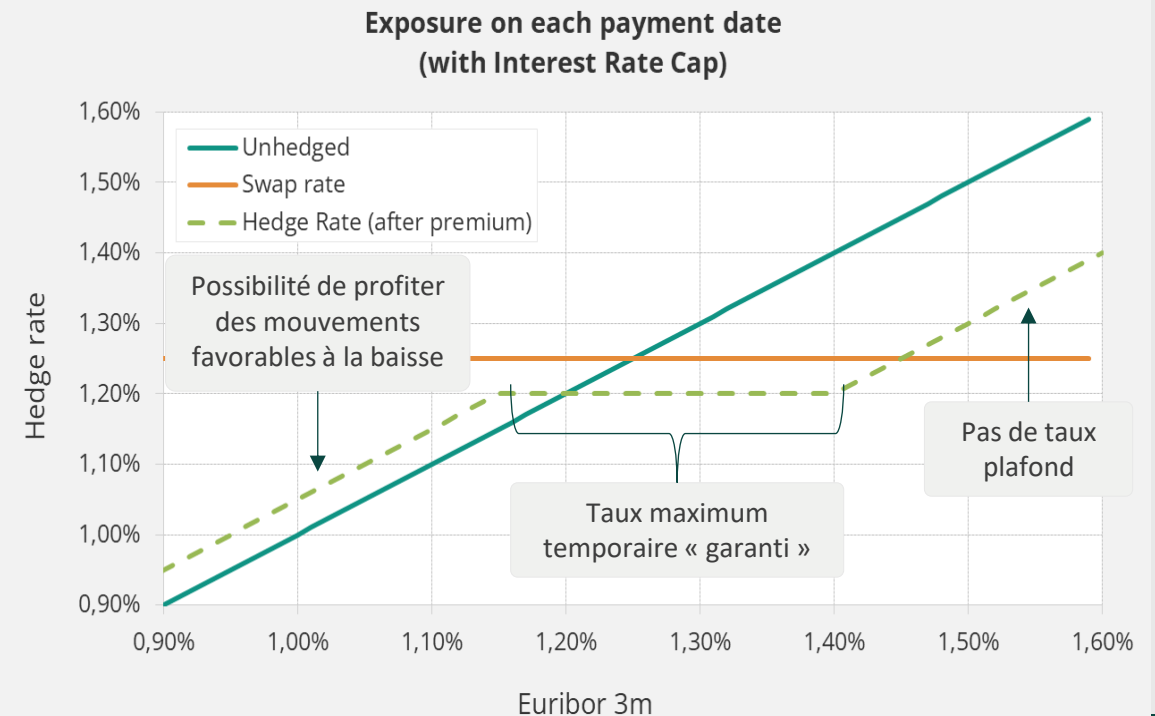
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.